

Statement

Secretary of
State for
External Affairs



Déclaration

Secrétaire
d'État aux
Affaires
extérieures

90/70

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

**NOTES POUR UN DISCOURS DU TRÈS HONORABLE JOE CLARK
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES DU CANADA
AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES
SUR LA CRISE DU GOLFE**

NEW YORK

Le 29 novembre 1990

Monsieur le Président,

Il y a un peu plus de deux mois, nous, ministres des Affaires étrangères, prenions la parole à la première réunion du Conseil de sécurité sur l'invasion du Koweït par l'Iraq. Cette rencontre historique, présidée par notre distingué collègue, le ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique, Son Excellence Monsieur Édouard Chevardnadze, a montré clairement notre volonté collective de faire face à une violation flagrante du droit international et à un défi posé aux fondements mêmes de notre ordre international.

Aujourd'hui, Monsieur le Président, nous nous réunissons une deuxième fois depuis le début de cette crise pour adopter une résolution qui témoigne de la fermeté de notre volonté collective.

Nous demeurons résolus à répondre au défi posé par l'Iraq, qui touche à l'objectif fondamental que nous visons tous aux Nations Unies depuis quarante-cinq ans : la création d'une organisation mondiale capable de prévenir et de corriger la plus flagrante et la plus dangereuse des violations du droit international, soit la conquête par la force d'un autre pays et, dans ce cas-ci, une tentative pour anéantir un État membre des Nations Unies.

Comme le Premier ministre a déclaré dans un discours qu'il a prononcé devant le Parlement ce matin, «Le Canada ... va se joindre à la très grande majorité des pays du monde, y compris nos partenaires du Conseil de sécurité, pour donner à Saddam Hussein une chance de réfléchir sérieusement aux conséquences de ses agissements et lui fixer un élai raisonnable pour se retirer du Koweït. Le président Hussein ne semble nullement s'inquiéter de voir son peuple souffrir indéfiniment pourvu qu'il puisse garder son emprise sur le Koweït. Quant à nous, nous ne voyons aucune contradiction entre le maintien des pressions grâce aux sanctions économiques, la recherche d'une solution diplomatique et l'octroi d'un délai au président Hussein pour qu'il retire son armée du Koweït».

La résolution d'aujourd'hui est la douzième que le Conseil adopte depuis l'invasion brutale et totalement injustifiée, par l'Iraq, d'un petit pays voisin, l'État souverain du Koweït, membre à part entière des Nations Unies. Elle constitue un message non équivoque. Elle indique clairement à l'Iraq, qui persiste dans son refus de respecter les résolutions déjà adoptées par le Conseil, que la patience de la communauté internationale a des limites.

Un sens profond de la justice et un vif désir de paix viennent toutefois la tempérer.

Dans cette résolution, monsieur le Président, nous ne nous contentons pas de réaffirmer notre volonté de maintenir les décisions que nous avons déjà prises. Nous y affirmons que, si le gouvernement de l'Iraq continue de ne faire aucun cas des obligations qui lui incombent en vertu du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, les États membres seront autorisés à prendre, de concert avec le gouvernement du Koweït, tous les moyens nécessaires pour maintenir ces résolutions et en assurer l'application, ce qui comprend l'usage de la force.

Faut-il en déduire que la force sera effectivement employée ? C'est à l'Iraq d'en décider. Il n'est pas trop tard.

Dans cette résolution, nous offrons au gouvernement de l'Iraq une pause de bonne volonté, une trêve dont il profitera, nous l'espérons tous, non seulement pour réfléchir sur les décisions prises par le Conseil et leurs conséquences éventuelles, mais aussi pour faire machine arrière et réparer les dommages qu'il a causés aux fondements de la paix et de la sécurité internationales. Une trêve pendant laquelle il doit absolument libérer les nombreux nationaux étrangers détenus contre leur gré, retirer inconditionnellement toutes ses troupes du Koweït et permettre à celui-ci de recouvrer sa souveraineté et son indépendance.

Nous espérons que l'Iraq saisira l'occasion offerte par cette résolution et, en s'y conformant entièrement, reprendra sa place au sein de la communauté des nations en tant que membre responsable qui respecte pleinement le droit international.

Devrions-nous tenter également de régler les autres conflits qui agitent la région du Golfe et du Moyen-Orient ? Le Gouvernement du Canada estime que la Crise du golfe pourrait être l'occasion de régler d'autres problèmes qui se posent à cette région troublée. Nous avons récemment vu le Conseil s'attaquer avec succès à des problèmes régionaux. Si nous pouvons maintenir notre détermination collective, nous pourrions peut-être alors trouver une solution juste, complète et durable au conflit israélo-arabe, solution que le Canada considère comme urgente. Il s'agit toutefois là d'une question qu'il faut régler indépendamment de la crise actuelle.

Nous devons absolument corriger l'infraction *sui generis* commise par l'Iraq pour faire respecter les grands principes du droit international et protéger les intérêts globaux de la sécurité internationale. Nous devons toutefois aussi assurer sans délai un règlement juste et équitable de tous les conflits territoriaux qui secouent cette région si nous voulons y établir une paix et une sécurité durables. Nous devons aussi nous pencher collectivement sur la nécessité de mesures de contrôle des armements, surtout les armes de destruction massive.

Ce n'est qu'en maintenant la nouvelle unité de la communauté internationale que nous pourrons résoudre rapidement ces problèmes. Monsieur le Président, le Canada a voté en faveur de la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui en étant pleinement conscient des responsabilités qu'il doit assumer en sa qualité de membre du Conseil de sécurité et des Nations Unies.

Un grand nombre de Canadiens ont été directement touchés par cette crise, une des plus graves auxquelles le monde ait été confronté depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le gouvernement de l'Iraq continue de détenir des citoyens canadiens contre leur gré. Des centaines d'autres Canadiens se sont joints à la force internationale dépêchée dans la région. Des milliers de kilomètres les séparent maintenant de leurs parents et amis. Et malgré cette distance, chaque Canadien se trouve menacé par les nouvelles et dangereuses tensions que connaît la région la plus instable du globe.

À notre avis, la présence de soldats canadiens dans le Golfe cadre entièrement avec le rôle traditionnel de gardien de la paix qu'assume notre pays sous les auspices des Nations Unies. Pour maintenir la paix, il faut d'abord la faire, et c'est à cette tâche que s'emploient les Canadiens et Canadiennes présents dans la région du Golfe. Notre position est marquée au coin de l'intégrité et de la volonté de promouvoir le droit international et les normes de conduite universellement reconnues qui régissent les relations entre les États. Ce sont ces principes qui nous ont guidés jusqu'ici et qui continueront de nous guider.

L'Iraq a-t-il des préoccupations légitimes dont il faudrait discuter ? Peut-être. Il appartient aux gouvernements de l'Iraq et du Koweït de négocier pour régler leur litiges soit directement, soit dans les nombreuses instances internationales qui sont justement chargées de trancher ces litiges. La résolution 660 du Conseil de sécurité, la première adoptée à la suite de l'invasion, prévoit de telles négociations. Nous pressons l'Iraq de recourir à cette option.

Toutefois, il doit d'abord respecter les résolutions du Conseil, nécessitées par sa décision délibérée de cesser de rechercher des solutions pacifiques. Nous espérons sincèrement qu'il obtempérera, car nous voulons tous la paix et non la guerre.

Ce choix entre la paix et la guerre incombe maintenant à l'Iraq.

Merci, monsieur le Président.